

COMPTE-RENDU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL 30 AVRIL

COMPTE RENDU DU CTM DU 30 AVRIL 2020

Reconnaissance maladie professionnelle :

en cours de réflexion- pas de décision prise – le MI maintient sa volonté pour tous les agents en contact avec le public
combat d'alliance (depuis le 07 avril)

Utilisation des masques :

initiative et appréciation de l'agent
combat d'alliance (1^{er} tract du 17 mars)

Dépistage covid-19 :

une détection sera mise en place pour tous les agents ayant été mis en contact avec un collègue atteint. Dépistage pour tout l'entourage du policier également.
Initiative et Combat d'alliance (21 avril)

Ordonnance du 15 avril 2020 RTT :

prise de 10 jours de congés imposés pour les asa confinement et garde enfant. Ce sera au prorata des jours pris
Pour la RD = travail pas de perte de RTT
Combat d'Alliance (tract du 30 mars)

Prime covid-19 :

mise en place par décret mais au préalable détermination des critères d'attribution appréciée au niveau local par les chefs de service en concertation avec les OS – fixée au max à 1000 euros exonéré d'impôts-
Ce sera pour nous une prime d'engagement légitime
A l'initiative du ministre de la fonction publique Olivier DUSSOPT (15 avril)

Plan de reprise d'activité (PRA) : maintien jusqu'au 11 mai obtenu par Alliance

quitter graduellement le mode dégradé en prenant compte de :

- Agents en difficulté de santé = télétravail ou ASA
- Agents dont les enfants ne pourront être scolarisés = ASA garde enfant
- Télétravail reconduit après appréciation du chef de service

Situation des ADS :

contrat se terminant fin juin 2020 des mesures doivent être mise en place
Combat d'alliance depuis le 10 avril

Compte épargne temps :

déplafonnement de 60 à 70 jours et le maintien de 10 jours d'alimentation de congés par an serait doublé = en attente d'une réponse de la DGAFP
demande d'alliance (courrier du 10 avril, tract 23 avril)

Remboursement des frais de repas : Combat d'alliance (tract du 8 avril)

prise en charge à hauteur de 17,50 €/repas si :

- Agent mobilisé pour la continuité du service
- Restauration sur place ou à emporter pendant le temps de travail
- Justification de paiement ou attestation de service



ALLIANCE AVEC VOUS AU PLUS PROCHE DU TERRAIN



ALLIANCE POLICE NATIONALE

RENOUVEAU DETERMINATION EXIGENCE

LE BUREAU REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

LE 1 MAI 2020